

**Délibération n°05**

**Effectif légal du conseil  
communautaire :**

**60**

**Nombre de conseillers  
en exercice :**

**60**

**Nombre de conseillers  
présents ou représentés :**

**58**

**Nombre de votants :**

**58**

**Date de convocation :**

**02 mai 2023**

**Date d'affichage de la liste des  
délibérations :**

**17 mai 2023**

**Objet : Actions en faveur de la  
jeunesse – appel à projets :  
second versement 2023 de la  
contribution communautaire**

**L'AN deux mille vingt-trois, le mardi 09 mai**, le conseil communautaire, convoqué le 02 mai 2023 s'est réuni à Mozac, Salle l'Arlequin, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**PRESENTS**

Mme ABELARD Nathalie, M AYRAL Jean-Paul, M BARBECOT Jacques, M BELDA José, Mme BERTHELEMY Hélène, M BONNICHON Frédéric, M BRAULT Charles, Mme CACERES Marie, M CARTAILLER Philippe, M CHANSARD Gérard, M CHASSAGNE Eugène, M CHASSAING Pierre, M DE ABREU Jérôme, Mme DE MARCHI Véronique, M DEAT Alain, M DERSIGNY Eric, M DESMARETS Pierre, M DUBOIS Gérard, M DUCHÉ Dominique, Mme DUPONT Laurence, M GAILLARD Philippe, M GAUTHIER Patrice, M GRENET Daniel, M GRENET Roland, M HEBRARD Jean-Pierre, Mme HOARAU Catherine, M IMBERT Didier, M JEAN Daniel, Mme LAFARGE Anne-Catherine, M MAGNET Fabrice, M MAGNOUX André, M MELIS Christian, M MESSEANT Jean-François, Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie, Mme NIORT Nathalie, M PECOUL Pierre, M PONCÉ Stéphane, M RAYMOND Vincent, M RAYNAUD Jean-Louis, M REGNOUX Marc, M ROUGEYRON Denis, Mme ROUSSEL Sandrine, M THEVENOT Laurent, Mme VAUGIEN Evelyne, M VILLAFRANCA Grégory, **titulaires.**

Mme LOUSTE-SOL Véronique, **suppléante.**

**ABSENTS EXCUSÉS :**

*Absents représentés ou suppléés :*

- M AGBESSI Eric a donné pouvoir à M DUBOIS Gérard,
- M BOISSET Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme BERTHELEMY Hélène,
- M BOUCHET Boris a donné pouvoir à Mme NIORT Nathalie,
- M CHAUVIN Lionel a donné pouvoir à M BONNICHON Frédéric,
- Mme GRENET Michèle a donné pouvoir à M GRENET Daniel,
- M MICHEL Didier a donné pouvoir à M MAGNET Fabrice,
- Mme PANIAGUA Murielle a donné pouvoir à M REGNOUX Marc,
- Mme PERRETON Régine a donné pouvoir à M RAYMOND Vincent,
- Mme PIRES-BEAUNE Christine a donné pouvoir à M BRAULT Charles,
- M VERMOREL Pierrick a donné pouvoir à M RAYNAUD Jean-Louis,
- Mme VEYLAND Anne a donné pouvoir à Mme VAUGIEN Evelyne,
- M WEINMEISTER Nicolas a donné pouvoir à Mme HOARAU Catherine,
- M BIGAY Bertrand conseiller communautaire unique de LE CHEIX SUR MORGE, remplacé par Mme LOUSTE-SOL Véronique, conseillère communautaire suppléante.

*Absents :*

- M BEAURE Nicolas,
- Mme MARTINHO Corinne.

< > < > < > < > < >

**Secrétaire de Séance :** Mme DUPONT Laurence

## **Rapport n°05 – Actions en faveur de la jeunesse – appel à projets : second versement 2023 de la contribution communautaire**

Vu les arrêtés préfectoraux n°18-02032 du 13 décembre 2018 et n°20230523 du 30 mars 2023 fixant les statuts de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans (RLV),  
Vu la délibération n°20221108.03 du conseil communautaire du 08 novembre 2022 approuvant le nouveau règlement de l'appel à projets,  
Vu la délibération n°20230131.51 du conseil communautaire du 31 janvier 2023 approuvant l'organisation d'une seconde session de l'appel à projets « Action en faveur de la jeunesse »,

Considérant le Projet de Territoire « RLV, Ambitions 2030 » qui ambitionne d'avoir un territoire engagé pour les générations actuelles et futures en portant une attention particulière à la jeunesse,  
Considérant l'engagement de Riom Limagne et Volcans dans la mise en place d'un appel à projets territorial visant la jeunesse, via la mise en œuvre d'un règlement d'appel à projets en faveur de la jeunesse,  
Considérant qu'à l'issue de l'analyse des dossiers de la seconde session 2023 de l'appel à projets « Actions en faveur de la jeunesse », il est proposé l'attribution des participations financières ainsi qu'il suit dont les montants définitifs seront arrêtés après analyse des bilans produits par les organisateurs :

<b>Communes</b>	<b>Lieux</b>	<b>Dates</b>	<b>Tranches d'âges</b>	<b>Budget global</b>	<b>Subventions Publiques sollicitées hors RLV</b>	<b>Subventions attribuées par RLV</b>
Châtel-Guyon	La Bourboule Bort les Orgues Condat	Période estivale	6/17 ans	39 512 €	450 €	5 000 €
Châtel-Guyon	Futuroscope	23/24 Octobre	11/17 ans	4 373 €	/	220 €
Riom	Séjour itinérant	Période estivale	14/16 ans	11 300 €	2 220 €	2 260 €
Riom	Futuroscope	23/24 Octobre	12/14 ans	4 000 €	100 €	800 €
Sayat	Thiers	10/13 Juillet	12/17 ans	4 394 €	380 €	275 €
Sayat	Vichy	24/28 Juillet	08/17 ans	6 733 €	775 €	539 €
Sayat	Futuroscope	23/24 Octobre	12/17 ans	5 523 €	475 €	875 €
<b>TOTAL</b>				<b>75 835 €</b>	<b>4 400 €</b>	<b>9 969 €</b>

Considérant l'avis du bureau communautaire réuni le 18 avril 2023,

**Le conseil communautaire, sur proposition de Monsieur le Vice-Président délégué à l'Enfance-Jeunesse et à la Politique de la Ville, et à l'unanimité, décide :**

- **D'approuver, pour l'année 2023, l'attribution des subventions présentées ci-dessus, après présentation et étude des bilans produits par chacun des organisateurs pour un montant total de 9 969 € ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant légal à signer l'ensemble des documents permettant le versement de ces subventions.**

***Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.***

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).*

***Pour extrait conforme.  
A Riom, le 10 mai 2023***

***Le Président***

**Frédéric BONNICHON**



Accusé de réception en préfecture  
063-200070753-20230509-DELIB2023050903-DE  
Date de réception préfecture : 15/05/2023